



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

TRENTE DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

NAIROBI, KENYA 23 FEVRIER AU 4 MARS 1979

CM/947 (XXXII)

Add. I

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION
PANAFRICAINE DES TELECOMMUNICATIONS SUR
LES ACTIVITES DE L'UPAT DEPUIS LA XXXI EME
SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OUA



RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION
PANAFRICAINE DES TELECOMMUNICATIONS SUR
LES ACTIVITES DE L'UPAT DEPUIS LA
XXXI^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DE L'O.U.A.

Monsieur le Président,
Honorables Ministres,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
Distingués Délégués,

Depuis la dernière Session du Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA tenues en juillet 1978 à Khartoum (Soudan) auxquelles l'Union Panafricaine des Télécommunications avait assisté, les activités essentielles à ce jour de la jeune Institution spécialisée de l'OUA sont les suivantes :

1. - Première Session du Conseil d'Administration de l'Union :

Le Conseil d'Administration qui est composé de treize Etats membres élus (Algérie, Egypte, Empire Centrafricain, Ethiopie, Gabon, Ghana, Haute-Volta, Kénya, Lesotho, Mauritanie, Rwanda, Sénégal et Zambie) a tenu sa première Session du 4 au 9 septembre 1978 à Kinshasa avec la participation de l'OUA comme observateur.

Au cours de cette Session, le Conseil a notamment traité des points suivants :

.../

- Règlement intérieur du Conseil d'Administration,
- Budget de l'Union pour l'exercice 1978/79
- Programme de travail du Secrétariat Général pour la première Année,
- Accord relatif au Siège de l'Union conclu entre le Conseil Exécutif de la République du Zaïre et l'UPAT,
- Projet d'Accord de Coopération entre l'OUA et l'UPAT,
- Emblème et drapeau de l'Union,
- Préparation de la prochaine Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications (1982),
- Préparation de la prochaine Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications (1979).

A propos du projet d'Accord de Coopération entre l'OUA et l'UPAT, conformément à la Résolution CM/Rés. 671 (XXXI) de l'OUA, l'avant-projet préparé conjointement par les Secrétariats de l'OUA et de l'UPAT a été soumis au Conseil d'Administration de l'UPAT pour examen. Le texte amendé par le Conseil a été envoyé au Secrétariat de l'OUA pour diffusion au niveau des Etats membres de l'OUA et présentation à l'actuelle Session du Conseil des Ministres.

2. - Installation du Secrétariat Général :

La République du Zaïre a mis à la disposition de l'UPAT un bâtiment pour abriter les services du Secrétariat Général de l'Union - qu'il nous soit permis de réexprimer ici à ce sujet, notre profonde gratitude au Gouvernement du Zaïre.

Les travaux de réaménagement du dit bâtiment sont en cours.

Les avis de vacance de postes pour la première année sont transmis à tous les Etats membres de l'Union. Le recrutement du personnel est amorcé.

3. - Coordination des Télécommunications :

En dépit du manque provisoire de personnel au Secrétariat Général de l'UPAT (le recrutement est en cours), l'UPAT a participé activement aux réunions suivantes :

- Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale "CAPTAC" (Libreville/Gabon, 27 - 29 septembre 1978),
- Conférence des Télécommunications des Sous-Régions de l'Est et du Sud de l'Afrique (Maséru/Lesotho, 28-29 septembre 1978),
- 9ème Réunion du Comité de Coordination chargé de la mise en oeuvre du Réseau Panafricain des Télécommunications "PANAFTEL" (Genève/Suisse (siège UIT) 19 - 20 décembre 1978),
- Conférence des Institutions inter-gouvernementales de l'Afrique de l'OUEST organisée par la CDEAO (Monrovia/Libéria, 17 - 18 janvier 1979),
- Conférence sous-régionale des Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (Ouagadougou/Haute-Volta, 22 - 25 janvier 1979).

Au cours de toutes ces Réunions l'UPAT a stigmatisé la situation qui impose encore le transit hors du Continent pour les liaisons entre pays africains entraînent une signée importante de devises pour le règlement des taxes de transit malgré les efforts louables consentis par nos Gouvernements pour le développement des télécommunications.

L'Union a mis l'accent sur l'opportunité de réaliser rapidement le PANAFTEL parallèlement aux réseaux nationaux sans négliger les zones rurales. Elle a sensibilisé les Etats sur la nécessité de créer ou de dynamiser les Comités Nationaux de Coordination des Télécommunications et sur l'urgence d'assurer la formation de nombreux cadres et formateurs qualifiés.

L'Union a également souligné l'importance de la décennie des transports et communications en Afrique (1978 - 1988).

4. - Coopération Inter-Institutions :

En ce qui concerne la coopération, le Secrétaire Général de l'Union Panafricaine des Télécommunications a eu des entretiens séparés avec le nouveau Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine, le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique, le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et le Secrétaire Général de l'Union Arabe des Télécommunications (UAT).

- L'UPAT a déjà transmis à l'UIT un projet d'Accord de Coopération entre les deux Unions.

- Nous avons reçu de la CEA un projet concernant la coopération CEA/UPAT.

- Dans le cadre de la coopération afro-arabe, l'UPAT et l'UAT coopéreront sur la base d'un accord qui sera négocié dans un avenir proche.

- Le contact est établi entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO) et l'UPAT.

- L'UNESCO a manifesté un intérêt pour l'UPAT.

5. - Relations avec les Etats Membres :

Les relations avec les Etats membres de l'Union suscitent un intérêt de chaque côté. Cependant la nécessité de consolider l'assise de l'UPAT pour garantir son évolution et son efficacité doit retenir l'attention de façon toute particulière. En effet à ce jour, cinq pays ont ratifié la Convention. Ce sont :

- La République Populaire Révolutionnaire de Guinée,
- La Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste,
- La République du Zaïre
- La République Démocratique de Madagascar,
- La République du Niger.

Nous venons d'apprendre de source digne de foi que l'Ethiopie Socialiste a également ratifié la Convention.

En outre, quatre pays se sont acquittés de leur contribution au budget de l'exercice 1978/79 :

- La République du Zaïre
- Le Royaume du Swaziland
- Le Royaume du Maroc
- La République Populaire Révolutionnaire de Guinée

Il importe ici de souligner que la République du Zaïre conformément à la Convention de l'UPAT et à l'Accord relatif au Siège, avance annuellement le montant du budget à l'Union, montant qui doit lui être remboursé dès réception des contributions des autres Etats membres.

La République du Zaïre, à laquelle nous réexprimons nos remerciements, a déjà avancé le montant du budget de la première année (exercice en cours 1978/79). Il serait donc souhaitable pour cette année comme pour les années futures, que les Etats membres procèdent au paiement des parts contributives avec diligence pour permettre chaque fois le remboursement au Zaïre dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les pays africains non encore membres de l'UPAT, trois Etats ont exprimé leur volonté d'adhérer à la Convention. Ce sont: Les Iles Seychelles, la Tunisie et le Nigéria.

Nous soumettons à la bienveillante attention du Conseil des Ministres de l'OUA, en annexe 1, un projet de Résolution relatif au fonctionnement de l'UPAT.

S'agissant des prises de contact avec les Etats, le Secrétaire Général de l'UPAT a effectué des voyages au Kenya, au Gabon, en République Populaire du Congo, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye, en Egypte et en Ethiopie. Le Secrétaire Général Adjoint s'est rendu au Lesotho, en Tanzanie, au Libéria, en Haute-Volta et en Côte d'Ivoire.

Le Secrétaire Général a eu l'insigne honneur de recevoir la visite du Ministre Rwandais des Postes et Communications au siège de l'Union à Kinshasa.

6. - Préparation de la Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications :

La réglementation des radiocommunications est un impératif dans le monde des télécommunications. En effet la répartition correcte du spectre de fréquences radioélectriques entre les régions du monde et entre les différents services utilisateurs (Télécommunications, Information, Aéronautique civile, marine, Météorologie, Défense etc... etc...) ainsi que l'utilisation ordonnée de l'orbite des satellites géostationnaires sont indispensables pour éviter les interférences nuisibles dans les communications radioélectriques des différents pays du monde. De ce fait la Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications (CAMR) qui révisé le règlement des radiocommunications tous les vingt ans revêt un intérêt à la fois politique, économique et technique.

Elle retient donc l'attention et mobilise les énergies dans chaque Région du monde, chacune ayant le souci de préserver ses intérêts propres.

Pour la prochaine CAMR qui aura lieu à Genève à partir du 24 septembre 1979 pour une durée de dix semaines, les préparatifs vont bon train partout.

En Afrique où nos pays sont engagés dans la grande bataille du développement qui va favoriser un progrès considérable de nos télécommunications dans les vingt prochaines années, c'est-à-dire d'ici à l'an 2.000, la prochaine CAMR a une importance particulière. Deux séminaires ayant trait aux radiocommunications ont été organisés ici même à Nairobi à l'intention des Etats Africains : l'un par la CEA du 20 au 24 novembre 1978, le second par l'UIT du 12 au 23 février 1979. L'UPAT a participé à ces deux importants séminaires. Mais les séminaires n'étant que ce qu'ils sont, l'UPAT a suggéré aux Etats du Continent la convocation d'une Conférence des Experts Africains des Télécommunications (CEAT) pour harmoniser les positions africaines avant la tenue de la CAMR, suggestion très bien accueillie. Mais les moyens humains, matériels et financiers requis pour organiser une telle Conférence faisant défaut à la jeune UPAT, son Secrétaire Général, lors de son dernier passage à Addis-Abéba en janvier 1979 a sollicité l'assistance de l'OUA et proposé que la CEAT soit convoqué conjointement par l'OUA et l'UPAT à Addis-Abéba en mai ou juin 1979. Avec l'Accord du Secrétaire Général de l'OUA, nous soumettons en annexe à la haute attention du Conseil des Ministres, un projet de résolution en annexe 2 et une prévision du coût du personnel technique en annexe 3 pour la tenue de la Conférence des Experts africains des télécommunications préparatoire à la Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications. Le projet de résolution et la prévision du coût du personnel technique sont préparés et présentés en commun par les Secrétariats de l'OUA et l'UPAT.

Nous espérons que ces deux documents seront approuvés par le Conseil des Ministres pour permettre aux 49 Etats africains d'harmoniser en temps utile leurs points de vues et constituer un front uni face aux autres régions pendant la Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications.

7. -- Conclusion:

L'Union Panafricaine des Télécommunications fonctionne depuis de huit mois. Conscients du rôle que les télécommunications doivent jouer dans la libération de notre Continent et dans le développement économique, social et culturel de nos peuples, conscients aussi de la confiance investie en nous par les Etats africains, nous nourrissons l'ambition légitime d'accomplir honorablement notre mission. mais pour assurer le fonctionnement normal et l'épanouissement de l'UPAT, nous lançons un appel à tous les Etats membres de l'OUA pour consentir des efforts permettant de consolider l'assise de l'Union.

Nous avons l'espoir ferme que l'Organisation de l'Unité Africaine qui a créé l'Union Panafricaine des Télécommunications accordera continuellement son soutien indispensable à la jeune Union pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. L'UPAT doit réussir.

C'est l'occasion pour nous de saluer les décisions du Conseil des Ministres de l'OUA prise à Khartoum invitant les Institutions africaines et internationales à présenter un rapport d'activités à chaque session du Conseil.

Nous pensons qu'entre deux Sessions du Conseil; ce principe catalyseur permettra surtout aux Institutions spécialisées de l'OUA -- si besoin était -- de se dépasser; d'aller de l'avant et, en cas de difficultés majeures, l'OUA pourra intervenir en temps opportun pour leur apporter une solution heureuse.

Vive l'Organisation de l'Unité Africaine.

Vive l'Union Panafricaine des Télécommunications.

Vive la Coopération Internationale.

MAMADOU BOBO CAMARA

Sécrétaire Générale de l'Union
Panafricaine des Télécommunications.

PROJET DE RESOLUTION RELATIF AU FONCTIONNEMENT
DE L'UNION PANAFRICAINNE DES TELECOMMUNICATIONS.

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa trente-deuxième Session ordinaire à Nairobi, Kenya, du 23 février au 2 mars 1979.

Ayant pris connaissance du rapport d'activités du Secrétaire Général de l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT) ;

Considérant la Résolution CM/Rés. 404 (XXIV) de l'OUA relative à la création de l'Union Panafricaine des Télécommunications ;

Considérant la Résolution CM/Rés 613 (XXX) de l'OUA admettant l'UPAT comme Institution spécialisée de l'OUA ;

Considérant les articles 24 et 25 de la Convention de l'UPAT relatifs respectivement à la ratification de la Convention et à l'adhésion de nouveaux Etats membres ;

Considérant l'Article 11 de la Convention de l'UPAT demandant au Gouvernement du pays hôte du Siège d'avancer annuellement à l'Union les fonds nécessaires pour l'exécution de son budget en attendant leur remboursement par les Gouvernements des autres Etats membres ;

Considérant la Résolution CM/Rés 401 (XXIV) de l'OUA et l'Article 4 de la Convention de l'UPAT fixant le siège de l'Union à Kinshasa (République du Zaïre) ;

Conscient de l'importance des objectifs de l'UPAT et de l'urgence des tâches assignées à son Secrétariat général,

Soucieux de mettre à la disposition du Secrétariat Général de l'UPAT, les moyens humains, financiers et matériels indispensables pour son bon fonctionnement,

1. REITERE son appel aux Etats membres de l'OUA signataires de la Convention de l'UPAT qui n'ont pas encore ratifié ladite Convention, pour qu'ils la ratifient aussitôt que possible pour permettre son entrée en vigueur,
2. LANCE un appel aux Etats membres de l'OUA non encore membres de l'UPAT pour adhérer à la Convention de l'UNION.
3. FELICITE la République du Zaïre pour l'avance déjà consentie pour le premier budget de l'UPAT et lui demande de bien vouloir continuer à prêter son aide dans ce sens à l'Union pour permettre à celle-ci de remplir ses obligations.
4. LANCE un appel aux Etats membres signataires de la Convention de l'UPAT pour qu'ils s'acquittent, si ce n'est encore fait, de leur part contributive au budget de l'exercice 1978/79 de l'Union le plus tôt possible et au plus tard le 31 mai 1979.
5. PRIE les Etats membres de l'UPAT de veiller au paiement de leur part contributive au budget de l'Union chaque année suffisamment tôt avant la fin de l'exercice en cours.

PROJET DE RESOLUTION
RELATIF A LA CONVOCATION D'UNE CONFERENCE
DES EXPERTS AFRICAINS DES TELECOMMUNICATIONS
PREPARATOIRE A LA CONFERENCE ADMINISTRATIVE
MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS

.....

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa trente-deuxième session ordinaire, à Nairobi, Kenya, du 23 au 2 mars 1979,

- Ayant pris connaissance du rapport d'activités du Secrétaire Général de l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT),
- Considérant que la prochaine Conférence administrative mondiale des Radiocommunications (CAMR) qui aura lieu, à partir du 24 septembre 1979 pour une durée de dix semaines, à Genève (Suisse) aura pour tâche la révision générale du Règlement des radiocommunications et en déterminera ainsi la structure jusqu'à l'an 2000;
- Considérant l'intérêt à la fois politique, économique et technique de la CAMR pour tous les pays du monde en général, en particulier pour le tiers-monde et singulièrement pour l'Afrique engagée dans une bataille pour son développement harmonieux et accéléré;
- Conscient de la nécessité absolue pour les Etats africains d'harmoniser leurs points de vue pour constituer un front uni en vue de mieux défendre les intérêts de l'Afrique lors des assises de la CAMR;
- Considérant que l'UPAT, institution spécialisée de l'OUA, est à son stade de démarrage et de ce fait, dénué des moyens humains, matériels et financiers;

1. APPROUVE la convocation d'une conférence des Experts africains des télécommunications (CEAT) proposée par le Secrétaire Général de l'Union Panafricaine des Télécommunications en vue de préparer une position commune africaine à défendre lors de la prochaine Conférence Administrative Mondiale des radiocommunications à Genève, conférence devant avoir lieu en mai ou en juin 1979 à Addis-Abéba;

2. DECIDE que la Conférence des Experts Africains des télécommunications se tienne à Addis-Abéba, avant la trente-troisième session ordinaire du Conseil des Ministres;
3. INVITE le Secrétaire Général de l'OUA et le Secrétaire Général de l'UPAT à coopérer étroitement pour la convocation, la préparation et la tenue de cette Conférence;
4. CHARGE le Secrétaire Général de l'OUA de prévoir toutes les facilités humaines, matérielles et financières pour assurer un déroulement harmonieux des travaux de ladite Conférence;
5. DEMANDE au Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières de mettre à la disposition du Secrétaire Général de l'OUA les moyens financiers nécessaires pour la mise en application de la présente résolution;
6. INVITE l'Union des Radiodiffusion et Télévision Nationales Africaines (URTNA) à participer activement aux préparatifs et aux travaux de la C.E.A.T.;
7. LANCE un appel à tous les Etats membres de l'OUA et de l'UPAT pour qu'ils participent tous et de façon dynamique aux travaux de la CEAT en tenant compte des intérêts de tous les services utilisant des moyens de radiocommunications (Télécommunications, Information, Aéronautique civile, marine, défense, etc...).

REUNION DES EXPERTS AFRICAINS DES TELECOMMUNICATIONS
PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE ADMINISTRATIVE MONDIALE
DE RADIOCOMMUNICATIONS.

Coût du Personnel Technique

1. Interprètes

(a) 2 de l'OUA
 Salaire pour 10 jours = US \$ 80 x 10 x 2 = 1.600,00

(b) 4 indépendants
 Billets d'avion classe économique
 US \$ 800 x 4 = 3.200,00
 Salaire pour 10 jours
 US \$ 205.38 x 10 x 4 = 8.215,20
 Per diem pour 12 jours
 US \$ 28 x 12 x 4 = 1,344,00
 Faux frais au départ et à l'arrivée
 24 x 4 = 96,00

Total = 14.455,20

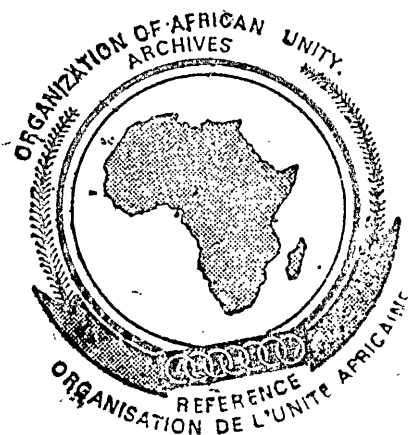
2. Traducteurs.

(a) 5 de l'OUA : ne touchant rien

(b) 8 indépendants

- Billets d'avion classe économique
 US \$ 800 x 8 = 6.400,00
 - Salaire pour 10 jours
 US \$ 100 x 8 = 800,00
 - Per diem pour 12 jours
 28 x 12 x 8 = 2.688,00
 - Faux frais 24 x 8 = 192,00

Total = 10.080,00



.../

Report 10.080,00

3. Rédacteurs de comptes-rendus:

6 de l'OUA

- Salaire pour 10 jours:

US \$ 50 x 10 x 6 = 3.000,00

3.000,00

Total général US \$ 27.535,20

4. Frais pour 5 consultants :

Billets d'avion classe économique

800 x 5 = 4.000

Per diem pour 17 jours

28 x 5 x 17 = 2.380

Faux frais 24 x 5 = 120

6.500,00

Grand total = US \$ 34.035,20

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1979-03

Report of the Secretary-General on the Activities of the Pan-African Telecommunications Union (PATU) Since the Thirty-First Ordinary Session of the OAU Council of Ministers

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9588>

Downloaded from African Union Common Repository